RÉUNION D'EXPERTS

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MALICK NDIAYE,

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL

THÈME :

« LA CRISE DE LA DETTE DU SÉNÉGAL DANS UNE PERSPECTIVE MONDIALE »

King Fahd Palace, Dakar – 11 mai 2026

Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement,

Monsieur le Directeur exécutif de l'International Development Economics Associates,

Honorables Députés, chers collègues,

Excellences, Distingués membres du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les économistes, experts, universitaires et représentants des organisations de la société civile,

Chers partenaires,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un sens élevé des responsabilités que je prends la parole ce matin, à l'occasion de cette réunion d'experts consacrée à **la crise de la dette du Sénégal dans une perspective mondiale.**

Je voudrais, avant tout, saluer l'initiative de IDEAS-Africa Network, placée sous le patronage du Premier ministre Ousmane SONKO, ainsi que l'ensemble des partenaires, chercheurs, praticiens et responsables publics réunis aujourd'hui à Dakar pour ouvrir un débat exigeant, lucide et nécessaire sur une question qui engage l'avenir de nos finances publiques, la souveraineté de nos choix économiques et la crédibilité de nos institutions.

Je veux également saluer la présence des experts venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'ailleurs, dont les travaux permettront d'éclairer nos réflexions sur les expériences de gestion de la dette, sur les limites des cadres classiques d'analyse de viabilité, mais aussi sur les alternatives de préservation de la stabilité financière, de la justice sociale et des perspectives de développement de nos pays.

Mesdames et Messieurs,

Parler de dette publique, ce n'est pas seulement parler de chiffres, de ratios, de marchés financiers ou de programmes économiques.

Parler de dette publique, c'est parler de souveraineté.

C'est parler de vérité dans la gestion des affaires publiques.

C'est parler de responsabilité devant les citoyens.

C'est parler, enfin, de la capacité d'un État à financer l'éducation, la santé, l'emploi, les infrastructures, la sécurité, la transformation productive et l'espoir des générations futures.

La dette peut être un instrument utile lorsqu'elle finance le développement, lorsqu'elle est contractée dans la transparence, lorsqu'elle respecte les procédures d'autorisation démocratique, lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie soutenable et lorsqu'elle produit des résultats tangibles pour les populations.

Mais la dette devient un problème politique, économique et moral lorsqu'elle échappe au contrôle démocratique, lorsqu'elle pèse sur les générations futures sans contrepartie visible, lorsqu'elle réduit les marges de manœuvre budgétaires et lorsqu'elle fragilise la confiance entre l'État, les citoyens et les partenaires.

C'est précisément cette exigence de vérité, de transparence et de responsabilité qui fonde la démarche engagée par les nouvelles autorités sénégalaises.

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal a choisi de regarder la réalité en face.

Les révélations relatives à la situation réelle de nos finances publiques ont mis en lumière des dysfonctionnements graves, notamment en matière de déclaration, de suivi et de contrôle de l'endettement public. Elles ont également montré, de manière incontestable, que la question de la dette ne pouvait plus être abordée comme une affaire purement technique, réservée à quelques administrations ou institutions financières.

Elle doit redevenir une question démocratique majeure.

C'est pourquoi la réponse du Sénégal repose sur un principe clair : **la transparence n'est pas une faiblesse ; elle est le point de départ du redressement.**

Assumer la vérité des comptes publics, ce n'est pas affaiblir l'État. C'est au contraire restaurer sa crédibilité. C'est montrer aux citoyens, aux marchés, aux partenaires et aux générations futures que le Sénégal entend reconstruire sa trajectoire financière sur des bases sincères, solides et responsables.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large : celle du **Plan de Redressement économique et social (PRES 2025-2028)**, de la Stratégie nationale de Développement 2025-2029 et de l'Agenda national de Transformation « Sénégal Vision 2050 ».

Le cap est connu : assainir les finances publiques, renforcer la mobilisation des ressources internes, rationaliser les dépenses, améliorer la qualité de l'investissement public, mieux encadrer les risques budgétaires et restaurer progressivement les équilibres macroéconomiques.

Mesdames et Messieurs,

Sur la question spécifique de la dette, je voudrais réaffirmer avec clarté la position des autorités sénégalaises.

La restructuration de la dette n'est pas l'option retenue par le Sénégal.

Cette position ne relève ni du déni, ni de l'improvisation, ni d'un réflexe de fermeture. Elle procède d'un choix souverain, responsable et assumé : celui de préserver la signature du Sénégal, d'honorer nos engagements, de poursuivre le dialogue avec nos partenaires et de mettre en œuvre une stratégie alternative fondée sur la discipline budgétaire, la gestion active de la dette et la mobilisation accrue de nos ressources propres.

Le Sénégal entend assumer, corriger, réformer et avancer.

Mais il entend le faire dans le respect de sa souveraineté, de ses priorités nationales et de son pacte social.

Il faut le dire clairement : une trajectoire de redressement ne saurait être durable si elle sacrifie l'investissement productif, l'éducation, la santé, la cohésion sociale et l'emploi des jeunes. Elle ne saurait être crédible si elle repose uniquement sur l'austérité, sans transformation structurelle de l'économie, sans élargissement de l'assiette fiscale, sans lutte contre les gaspillages, sans amélioration de la qualité de la dépense publique et sans gouvernance renforcée.

C'est pourquoi le Sénégal plaide pour une approche équilibrée : restaurer les équilibres, oui ; mais sans casser les moteurs du développement.

Réduire les vulnérabilités, oui ; mais sans renoncer à l'ambition de transformation.

Dialoguer avec les partenaires, oui ; mais dans le respect mutuel, la vérité partagée et la souveraineté des choix nationaux.

Mesdames et Messieurs,

Les réformes déjà engagées traduisent cette volonté d'assainissement.

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2026-2028) inscrit l'action publique dans une logique de consolidation budgétaire et de retour progressif vers les critères de convergence communautaires. Il met en avant la nécessité de corriger les agrégats, de retrouver les équilibres financiers et de renforcer la transparence dans la gestion publique.

Dans le même esprit, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme doit permettre d'améliorer le profil de la dette, de mieux maîtriser les risques de refinancement, de réduire les vulnérabilités liées aux taux d'intérêt et aux devises, de diversifier les sources de financement et de renforcer la prévisibilité des charges futures.

La dette ne doit plus être gérée dans l'urgence. Elle doit être pilotée avec méthode, transparence et anticipation. Cela suppose une meilleure centralisation de l'information, un suivi rigoureux des engagements directs et contingents, un encadrement plus strict des garanties, une attention particulière aux partenariats public-privé et une meilleure articulation entre les besoins de financement de l'État et la programmation budgétaire pluriannuelle.

La réforme des finances publiques ne peut donc pas se limiter à réduire les dépenses. Elle doit transformer la manière de décider, d'autoriser, d'exécuter, de contrôler et d'évaluer.

Mesdames et Messieurs,

C'est ici que le rôle de l'Assemblée nationale devient central. Dans une démocratie, la dette publique ne peut pas être un angle mort du contrôle parlementaire.

Le Parlement vote la loi.

Le Parlement contrôle l'action du Gouvernement.

Le Parlement évalue les politiques publiques.

Et le Parlement exerce pleinement sa responsabilité sur les besoins de financement de l'État.

La Loi organique relative aux lois de finances a renforcé cette exigence. Elle consacre une gestion budgétaire fondée sur la performance, la transparence, la sincérité et l'obligation de rendre compte.

À travers les lois de finances initiales et rectificatives, l'Assemblée nationale ne se contente pas d'examiner des tableaux. Elle autorise un équilibre. Elle approuve des recettes. Elle encadre des dépenses. Elle examine des ressources de trésorerie. Elle se prononce sur les conditions dans lesquelles l'État peut couvrir son besoin de financement.

C'est un acte démocratique majeur.

Chaque emprunt engage la Nation.

Chaque garantie publique peut engager le contribuable.

Chaque charge financière future réduit potentiellement une marge de manœuvre pour l'éducation, la santé, l'agriculture, la sécurité ou l'emploi.

C'est pourquoi nous devons faire évoluer notre culture parlementaire : passer d'un contrôle ponctuel à un contrôle proactif ; d'un examen sommaire à une analyse approfondie ; d'une autorisation systématique à une vigilance démocratique renforcée.

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'installation de la XVe législature, l'Assemblée nationale du Sénégal a engagé une transformation profonde de ses méthodes de travail.

Nous avons renforcé les mécanismes de contrôle.

Nous avons engagé la mise en œuvre effective de l'évaluation des politiques publiques et créé une architecture institutionnelle dédiée à cette mission.

Nous avons instauré de nouveaux outils de suivi, de planification et d'analyse.

Nous avons placé la performance publique au cœur du travail parlementaire.

Cette dynamique doit désormais s'appliquer avec encore plus de rigueur à la dette, au budget, aux engagements financiers de l'État et à l'ensemble des risques budgétaires.

Notre ambition est claire : faire de l'Assemblée nationale une institution capable de comprendre les chiffres, d'interroger les hypothèses, d'évaluer les risques, de suivre l'exécution et de rendre compte au peuple sénégalais.

Car le contrôle parlementaire n'est pas une défiance envers le Gouvernement. Il est une garantie pour la République.

Il protège l'Exécutif contre les dérives administratives.

Il protège les citoyens contre l'opacité.

Il protège les finances publiques contre l'improvisation.

Il protège les générations futures contre les engagements inconsidérés.

Mesdames et Messieurs,

La réunion qui s'ouvre aujourd'hui est donc importante à un double titre.

Elle est importante pour le Sénégal, parce qu'elle nous permet de confronter notre situation à d'autres expériences, de tirer les leçons des crises de dette en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et d'identifier les conditions d'une sortie durable, souveraine et responsable.

Elle est également importante pour le monde, parce que la situation du Sénégal pose une question plus large : celle de l'équité, de la cohérence et de la responsabilité dans l'architecture financière internationale.

Nos pays ne peuvent pas être appelés à plus de transparence, puis pénalisés lorsqu'ils choisissent la vérité.

Ils ne peuvent pas être encouragés à investir dans le développement, puis enfermés dans des mécanismes qui réduisent leur capacité à financer l'avenir.

Ils ne peuvent pas être invités à respecter des règles, si ces règles ne tiennent pas suffisamment compte des responsabilités partagées, des chocs externes, des asymétries financières et des impératifs de transformation structurelle.

Nous avons besoin d'un multilatéralisme financier plus juste.

Nous avons besoin d'analyses de viabilité de la dette plus adaptées aux réalités des économies africaines.

Nous avons besoin de mécanismes qui protègent les investissements essentiels.

Nous avons besoin de solutions qui ne traitent pas seulement les symptômes, mais les causes profondes de la vulnérabilité financière.

Mesdames et Messieurs,

Je forme donc le vœu que vos travaux soient francs, rigoureux et utiles.

Qu'ils permettent de clarifier les termes du débat, d'identifier des alternatives crédibles, de mieux articuler discipline budgétaire, justice sociale et souveraineté économique.

Qu'ils contribuent à construire une doctrine sénégalaise et africaine de gestion responsable de la dette.

Le Sénégal ne demande ni privilège, ni indulgence particulière.

Il demande que la vérité soit reconnue.

Il demande que les efforts de réforme soient appréciés à leur juste valeur.

Il demande que son choix de redressement sans restructuration soit compris comme un choix de responsabilité, de dignité et de confiance en ses propres capacités.

Mesdames et Messieurs,

La dette ne doit pas être une fatalité.

Elle ne doit pas être un obstacle à la transformation de nos pays.

Elle doit devenir, à travers la transparence, la responsabilité et la réforme, un levier de financement du développement et de la construction de nos sociétés.

C'est sur cette conviction que je déclare officiellement ouverte la réunion d'experts consacrée à **la crise de la dette du Sénégal dans une perspective mondiale.**

Je vous souhaite des travaux fructueux et vous remercie de votre aimable attention.

*